



Médecin conseil, fin des IJ, un peu perdu

Par **44Etna**, le **29/06/2016** à **21:29**

Bonjour,
Voici tout d'abord ma situation :

J'ai été en arrêt maladie du 01/06 au 26/06.

Je reçois un appel le 27/06 pour une convocation au médecin conseil.

Il se trouve par ailleurs que j'ai fait une crise importante ce même jour, et n'ai donc pas été au travail. Mon arrêt a été prolongé jusqu'au 03/07.

Je me rend donc au médecin conseil le 29/06, après quelques jours de repos et un nouveau traitement, j'exprime que ma santé va mieux, que je reste faible mais que je voudrais retourner au travail, comme c'était prévu.

La médecin me dit donc que je pourrais reprendre le travail demain mais rien de plus (elle m'a laissé dans le flou, ne m'a même pas dit au-revoir, et m'a à peine ausculté et n'a même pas consulté les documents que j'avais emmené. Même si j'étais d'accord pour reprendre le travail je pense qu'il y a un minimum à faire, bref...). J'ai aussi eut un papier qui me dit que je n'ai plus d'IJ à partir de ce jour, mais c'est tout. Ce que je comprends, c'est que pour la CPAM en tout cas je reprends le travail demain, ce point est compris et je suis d'accord.

En bref, je ne souhaite pas contester la décision, mais savoir quand je dois reprendre le travail. Mon arrêt est jusqu'au 02/07, je n'ai aucun document montrant le contraire pour l'instant.

Voici mes questions :

- Dois-je terminer mon arrêt maladie initial, jusqu'au 02/07? Ou retourner au travail avec pour unique preuve un document qui n'est destiné qu'à moi, qui parle d'IJ mais pas de reprise?
- Finalement, est-ce que le médecin conseil peut mettre fin aux arrêts de travail, ou juste aux IJ?

Car si il coupe juste les IJ, ça veut dire que je dois voir un autre médecin pour qu'il me fasse un certificat afin de reprendre le travail avant le 02/07?

- J'ai beaucoup cherché sur internet, il est parfois marqué que la CPAM va envoyé ce même courrier à mon employeur, concernant les IJ, et d'autres fois non. Est-ce vrai? Ce document fait-il foi pour la reprise du travail?

Désolé pour ce gros pathé, mais je suis un peu perdu et je ne veux surtout pas me mettre en porte à faux par rapport à mon emploi.

Bien à vous
Etna